

malles du Brésil et de la Plata, vient d'arriver.  
 Changes à Rio le 8 : Londres 25 1/2 à 25 3/8, Paris 37 1/2 à 38; Hambourg 700.  
 Café 6,700 à 6,900 pour le good first.  
 Stock 10,000 sacs.

**CORRESPONDANCE**

Nous publions sous notre responsabilité égale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 31 janvier.

Les indications nécessairement sommaires du discours impérial trouvent dans les pièces dont nous parlons une confirmation explicite.

Quant aux affaires de Rome, le maintien du pouvoir temporel est formellement attesté soit dans les lettres de notre ministre des affaires étrangères soit même dans la correspondance du général La Marmora.

A l'égard du Mexique il n'est plus douteux que le rapatriement de nos troupes soit décidé. Leur départ de Mexico et de la Vera-Cruz n'est désormais qu'une affaire de temps, et tout porte à croire qu'avant la fin de l'année, tous nos soldats auront quitté ces lointains parages.

Les questions secondaires touchant la politique extérieure tendent également à une solution satisfaisante pour notre influence et nos intérêts.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui au palais des Tuileries sous la présidence de l'Empereur.

On disait au Luxembourg que M. de Persigny prononcera un discours à propos de l'Adresse du Sénat.

Il n'y a pas eu de séance au Corps législatif. On s'est occupé dans les bureaux de l'examen de plusieurs lois d'intérêt local.

La loi sur les crimes et délits commis à l'étranger sera portée des premières à l'ordre du jour du Palais Bourbon.

Il est question d'installer le service télégraphique central de Paris au Palais de la Bourse dans les locaux du tribunal de commerce.

La réunion des actionnaires du Constitutionnel et du Pays qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> février est ajournée indéfiniment. On parle de M. Veron comme nouveau directeur du Constitutionnel. En attendant, l'administration et la gestion provisoire sont confiées à M. Ladreit de Charrière, ancien préfet de la Dordogne.

Dans les cercles politiques on ne s'occupe volontiers que du *Lire jaune* et des documents qu'il renferme. Les deux grandes questions à l'ordre du jour, le Mexique et l'Italie, sont complètement éludées dans les dépêches échangées entre M. Drouyn de Lhuys, le général La Marmora, M. de Sartiges et M. Seward.

Pour toute la correspondance, J. Reboux.

**CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.**

Le onzième tirage des obligations de l'emprunt de 1860 a eu lieu ce matin à l'hôtel-de-ville de Roubaix. Nous publions à liste des numéros gagnants.

La prime de 25,000 fr. a été gagnée par le n° 52,771.

La liste des obligations sorties dans les tirages précédents et dont le paiement n'a pas encore été réclamé, sera reproduite dans un de nos prochains numéros.

Il circule depuis quelques jours des pièces fausses de cinquante centimes, à l'effigie de Napoléon III et portant le millésime de 1860. Bien qu'il soit facile d'en reconnaître la contrefaçon, il nous a paru utile d'en prévenir le public. Ces pièces sont en étain argenté, et sont de plus grossièrement faites.

**VILLE DE ROUBAIX ET DE TOURCOING**

**EMPRUNT DE 1860.**

11<sup>e</sup> TIRAGE. — 1<sup>er</sup> FEVRIER 1866.

Liste, par ordre de sortie, des numéros d'obligations créées en vertu de la loi du 6 juillet 1860, et remboursables, par suite du tirage au sort du 1<sup>er</sup> février 1866.

Ordre de sortie	Numéros de sortie	Sommales à recevoir	Ordre de sortie	Numéros de sortie	Sommales à recevoir	Ordre de sortie	Numéros de sortie	Sommales à recevoir	Ordre de sortie	Numéros de sortie	Sommales à recevoir
1	52,771	25,000	54	48,374	50	107	37,468	50	160	5,704	50
2	50,258	5,000	55	37,719	50	108	12,514	50	161	8,471	50
3	39,470	1,000	56	23,154	50	109	6,146	50	162	54,174	50
4	20,640	1,000	57	18,382	50	110	37,801	50	163	8,677	50
5	8,234	1,000	58	15,779	50	111	53,547	50	164	14,092	50
6	58,192	1,000	59	31,727	50	112	14,025	50	165	43,250	50
7	19,058	500	60	32,759	50	113	3,650	50	166	6,965	50
8	8,234	500	61	47,738	50	114	8,996	50	167	14,853	50
9	2,231	500	62	1,570	50	115	4,260	50	168	52,630	50
10	22,322	500	63	26,772	50	116	43,217	50	169	8,410	50
11	31,443	500	64	10,033	50	117	8,960	50	170	6,674	50
12	32,753	500	65	29,649	50	118	13,177	50	171	52,605	50
13	1,670	500	66	31,786	50	119	6,879	50	172	12,982	50
14	33,448	500	67	7,731	50	120	3,553	50	173	23,292	50
15	3,577	500	68	50,991	50	121	16,854	50	174	18,125	50
16	9,983	500	69	17,975	50	122	22,248	50	175	12,044	50
17	19,914	100	70	26,983	50	123	43,385	50	176	22,519	50
18	1,617	100	71	36,085	50	124	3,346	50	177	45,219	50
19	20,794	100	72	25,752	50	125	37,377	50	178	34,951	50
20	21,596	100	73	42,772	50	126	4,030	50	179	16,845	50
21	5,130	100	74	4,134	50	127	33,936	50	180	11,411	50
22	23,042	100	75	58,245	50	128	4,609	50	181	8,682	50
23	44,985	100	76	15,100	50	129	34,316	50	182	39,511	50
24	31,623	100	77	36,705	50	130	39,681	50	183	42,071	50
25	31,191	100	78	40,613	50	131	13,710	50	184	5,805	50
26	25,241	100	79	12,278	50	132	5,022	50	185	22,693	50
27	23,524	100	80	13,817	50	133	18,723	50	186	17,054	50
28	35,880	100	81	32,18	50	134	21,142	50	187	21,368	50
29	22,308	100	82	46,464	50	135	19,192	50	188	19,921	50
30	36,549	100	83	55,121	50	136	58,270	50	189	38,911	50
31	4,527	100	84	63,50	50	137	19,944	50	190	42,955	50
32	19,554	100	85	28,469	50	138	34,193	50	191	10,051	50
33	53,281	100	86	17,985	50	139	77,42	50	192	22,127	50
34	3,237	100	87	45,954	50	140	35,941	50	193	42,175	50
35	15,668	100	88	53,963	50	141	6,421	50	194	6,060	50
36	26,426	100	89	18,043	50	142	57,362	50	195	17,969	50
37	20,136	100	90	10,466	50	143	26,568	50	196	38,536	50
38	34,446	100	91	22,450	50	144	52,339	50	197	21,556	50
39	21,877	100	92	35,939	50	145	26,428	50	198	20,706	50
40	30,285	100	93	52,166	50	146	15,527	50	199	32,785	50
41	7,055	100	94	7,725	50	147	23,680	50	200	49,502	50
42	47,234	50	95	6,933	50	148	38,252	50	201	57,021	50
43	23,038	50	96	6,945	50	149	23,071	50	202	13,345	50
44	38,049	50	97	16,604	50	150	20,255	50	203	24,735	50
45	6,995	50	98	25,433	50	151	9,701	50	204	7,927	50
46	58,603	50	99	4,967	50	152	21,559	50	205	49,747	50
47	10,128	50	100	21,395	50	153	33,878	50	206	54,350	50
48	9,855	50	101	26,552	50	154	44,020	50	207	44,901	50
49	8,074	50	102	38,105	50	155	51,779	50	208	33,257	50
50	6,694	50	103	12,152	50	156	4,271	50	209	27,362	50
51	31,111	50	104	6,039	50	157	21,686	50	210	11,449	50
52	27,181	50	105	4,546	50	158	24,929	50	211	39,667	50
53	16,528	50	106	4,001	50	159	2,314	50			

Roubaix-Tourcoing, le 1<sup>er</sup> août 1865.

Certifié conforme au procès-verbal du tirage de ce jour.

Le Maire de Tourcoing,  
ROUSSEL-DEFONTAINE.

Le Maire de Roubaix,  
ERNOULT-BAYART.

catives de leurs droits, et, pour les seconds, la feuille de renseignements qui doit accompagner leur demande.

**RECRUTEMENT.**

Classe de 1865.

**TIRAGE AU SORT.**

Les jeunes gens qui se trouveront dans l'un des cas d'exemption ou de dispense prévus par les articles 13 et 14 de la loi sur le recrutement, et ceux qui seraient dans l'intention de se faire examiner hors du département produiront sans délai : pour les premiers, les pièces justificatives de leurs droits, et, pour les seconds, la feuille de renseignements qui doit accompagner leur demande.

Les justifications à faire consistent :  
 1<sup>o</sup> Pour le frère aîné d'orphelins : dans des expéditions d'actes de décès des père et mère, et dans le certificat modèle A, délivré par le Maire, sur l'attestation de trois pères de famille ;  
 2<sup>o</sup> Pour le fils de veuve : dans une copie textuelle de l'acte de mariage des père et mère, l'acte de décès du père, et le certificat modèle B ;  
 3<sup>o</sup> Pour le petit-fils de veuve : dans l'acte de mariage des aïeux, l'acte de décès de l'aïeul et le certificat du Maire, modèle C ;  
 4<sup>o</sup> Pour le fils unique ou aîné, petit-fils unique ou aîné des petits fils d'un père aveugle : le certificat du Maire, modèle D. E. Le père doit se présenter avec son fils devant le conseil de révision pour faire constater son état de cécité ;  
 5<sup>o</sup> Pour le fils ou le petit-fils de septuagénaire : dans l'acte de naissance du père ou de l'aïeul, et le certificat du Maire, modèle F. G ;  
 6<sup>o</sup> Pour le puîné d'orphelins de père et mère, fils puîné ou petit-fils puîné d'une femme actuellement veuve, d'un père aveugle, d'un père entré dans sa sixième-dixième année, le frère aîné étant aveugle ou impotent : le certificat du Maire, modèle H. I. J. K. L. Le frère aîné doit accompagner le puîné devant le conseil de révision ;  
 7<sup>o</sup> Pour le plus âgé de deux frères appelés à faire partie du même tirage et désignés tous deux par le sort : joindre des copies textuelles des actes de naissance des deux frères et le certificat du Maire, modèle M ;  
 8<sup>o</sup> Pour le frère de militaire un certificat de présence au corps et le certificat du Maire, modèle N ;  
 9<sup>o</sup> Pour le frère d'un militaire mort au service ou porteur d'un congé de réforme : l'acte de décès ou le congé de réforme et le certificat du Maire.

Toutes ces pièces sont affranchies du timbre ; elles seront légalisées par MM. les Sous-Préfets.  
 Pour tous les cas d'exemption, des formules de certificats seront adressées, aussitôt après le tirage, à MM. les Maires, qui devront se hâter de les faire remplir et régulariser afin que les demandes en exemption puissent être en temps opportun vérifiées et rectifiées s'il y a lieu, tant à la Préfecture que dans les Sous-Préfectures.

MM. les Maires devront, dans l'intérêt des familles, apporter le plus grand soin dans la rédaction des certificats. Ils auront surtout l'attention pour les exemptions prévues aux §§ 6 et 7 de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832, de bien préciser la position de chacun des frères des réclameants sous le rapport du recrutement. Ces certificats devront contenir exactement tous les noms des frères vivants, quelque soit leur âge.  
 L'autorisation de se faire visiter dans le département de sa résidence ne sera accordée qu'aux jeunes gens pour lesquels, au plus tard au moment même du tirage du canton de leur domicile, la demande en aura été faite soit par eux-mêmes, soit, en leur nom, par leur père mère ou tuteur. Mention de cette demande sera faite sur la liste.

Une circulaire ministérielle vient de rappeler aux préfets les prescriptions relatives à la nomination des instituteurs-adjoints :  
 « Un abus qu'il importe de faire cesser, dit cette circulaire, s'est introduit dans un certain nombre d'écoles primaires publiques. Des jeunes gens âgés de moins de dix-huit ans ont été attachés à ces écoles en qualité d'instituteurs-adjoints. De graves inconvénients peuvent résulter d'un pareil état de choses, tant au point de vue

de la discipline et de la morale que sous le rapport de l'enseignement.

Aux termes de l'article 34 de la loi du 15 mars 1850, les instituteurs-adjoints doivent être âgés de dix-huit ans, et comme cette condition d'âge est la seule qui leur soit imposée, puisqu'ils sont dispensés du brevet de capacité, il est nécessaire de veiller à ce qu'elle soit exactement remplie.

Le second concert de la Société Orphéonique aura lieu le dimanche 11 février. Nous publierons le programme dans notre prochain numéro.

Au marché aux grains de Lille du 31 janvier, il y a eu une baisse de 24 cent. à l'hectolitre.

Dans son audience du 29 janvier, le tribunal correctionnel de Lille a condamné le nommé Lupem, de Roubaix, à trois mois de prison pour vol d'effets et provisions de ménage.

Dans son audience du lendemain, le tribunal a condamné les deux frères Penuet, de Tourcoing, pour coups à une servante de cabaret, chacun à deux mois de prison. Loridan, aussi de Tourcoing, pour outrage à la pudeur et injures à la police, à quarante jours de prison.

Durey, de Paris, plusieurs fois condamné, pour vagabondage et rébellion contre le garde-champêtre de Fiers, à six mois de prison, 16 francs d'amende, et cinq ans de surveillance.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, d'après la Gazette de Mons, de la découverte d'une fraude commise à la distillerie de Saint-Symphorien (Belgique). La somme réclamée par le fisc qui a opéré la saisie a pu paraître d'un taux exagéré à plus d'un lecteur. Voici à ce sujet des détails explicatifs donnés par le Journal de Péruwelz :

Il y a quinze jours environ, M. l'inspecteur provincial du Hainaut, aidé de quatre sous-ordres, fit, en la demeure de M. de Saint-Symphorien, une perquisition qui aboutit aux résultats que l'on connaît. La contravention est bien établie.

Rien ne peut en altérer le caractère de simplicité, de justice, et de légalité. Après avoir traversé deux cours, les employés de l'Etat entrèrent furtivement dans une remise ne renfermant que des bouteilles d'acide sulfurique. — Dès qu'ils en eurent barré la porte, ils allumèrent une lanterne sourde et descendirent à pas de loup, dans une espèce de cabot profond, étroit, bas et humide. — Un seul mot, un reflet de lumière, un rien pouvait les trahir.

On ne rencontrait deux caveaux riches en bouteilles à vin. — L'un était immobile, l'autre roulait sur un chemin de fer. Ce dernier étant resté déplacé par la négligence d'un ouvrier, ils purent pénétrer plus avant, mais en rampant à quatre pattes à travers plusieurs souterrains disposés en zig-zag. — Au bout de dix minutes, ils trouvèrent une galerie conduisant à un cellier parfaitement éclairé au gaz et possédant quatre cuves immenses d'une contenance totale de 474 hectolitres, soit pour la fortune publique une perte journalière de 1,800 francs.

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de la Légion d'Honneur, prévient ses concitoyens qu'à compter de ce jour, les rôles des contributions foncière et des portes et fenêtres sont en recouvrement.

dernier moment. Benoit nous suit avec Tambour.

Du milieu du coteau, en nous retournant, nous pouvons voir encore les contours de notre vallon, les bois qui l'enlacent et les petites fumées bleuâtres qui s'élèvent au-dessus des maisons de la Doye. Puis, au détour de la route, ce riant tableau disparaît dans une ombre confuse. Adieu la terre natale! adieu le nid joyeux de mon enfance; le foyer où l'on se sentait si bien abrité, dans les soirées d'hiver; la prairie où, dans les jours d'été, tout était si beau; la rivière de la Bièvre où volent les libellules; la forêt où je me suis assis avec Clara! Adieu! Puisse la prière du prêtre être exaucée! Puisse la Providence bénir ma bonne grand-mère et m'accorder aussi sa bénédiction!

La diligence nous rejoint au haut de la colline. Nos deux vieux amis nous embrassent en nous exprimant de nouveau leurs regrets et leurs vœux. Nos deux autres timides compagnons s'approchent, comprennent tous deux, le premier par sa vague intelligence, le second par son instinct, que nous allons nous séparer. Je serre Benoit dans mes bras et le sens trembler. Je passe ma main sur la tête de Tambour qui dresse ses oreilles et paraît tout réjoui de ma caresse. « Pauvre Benoit! pauvre fidèle Tambour! » dit ma grand-mère d'une voix émue, en leur adressant à tous deux un touchant adieu. Puis, elle fait signe à l'infortuné sourd-muet de s'en retourner avec ceux à qui elle l'a cordialement recommandé. « Lo! lo! » murmure-t-il en secouant la tête et en nous regardant tristement. Il résiste à toutes les instances qui lui sont faites par

le curé et le juge de paix pour l'emmener, et s'assoit au bord du chemin en continuant à nous regarder. Tambour s'élance derrière la voiture qui nous emporte, jappe furieusement, comme s'il voulait nous enlever, et la tête baissée, s'en retourne silencieusement s'accroupir aux pieds de son maître.

**DEUXIÈME PARTIE.**

**L'ÉCOLE.**

« Pauvre Benoit! Pauvre fidèle Tambour! » disais-je comme ma grand-mère, et comme elle, je me sentais le cœur serré en songeant à tout ce que nous quittons. Mais, quel est l'enfant qui ne se laisse plus ou moins aisément distraire d'un léger chagrin par une curiosité? Depuis plusieurs semaines, j'entendais parler sans cesse de Besançon, et souvent, mon imagination était occupée de cette ville si grande, me disait-on, où je verrais une quantité de maisons plus hautes que celle de M. Vernois, plus brillantes que celle de M. Miery, des églises magnifiques, des régiments en parade, et une foule d'autres choses dont on ne pouvait pas même trouver à Mores un simulacre.

Je l'ai vue cette vieille cité des Césars, cette noble capitale de la Franche-Comté; j'y ai vécu, et je l'ai aimée, quoique j'y aie bien souffert!

A une certaine distance, les crêtes des montagnes, les plus nues et les plus

rocailleuses, nous apparaissent à l'horizon vaporeux dans une teinte bleuâtre qui dissimule leurs aspérités, et leur donne un aspect agréable. Ainsi, à la distance d'un certain nombre d'années, nos impressions les plus pénibles peuvent se représenter à notre esprit, dans une sorte de mystérieuse pénombre, et n'éveiller en nous qu'un placide souvenir.

C'est le souvenir qui m'est resté de mon séjour à Besançon. C'est là, cependant, que j'ai appris comme il est acéré l'aiguillon de la véritable douleur, et c'est là, qu'en mes années de collège, j'ai su comme il est quelquefois amer le sentiment de la pauvreté.

X. MARMIER.

(La suite au prochain numéro.)

**COMPAGNIE DES Mines de Béthune.**  
 DÉPÔT DE **CHARBONS GRAS**  
 des fosses de BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.  
 A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.  
**VENTE A L'HECTOLITRE**  
 Mesure des fosses.  
 PRIX COURANTS.  
 GROS 2 fr. 75 (l'hectolitre pesant 80 mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).  
 GALLETERIE 2 fr. 50

**MOTEN** (dit tout-venant) l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris)  
 1<sup>re</sup> qual., 1 fr. 85  
 2<sup>e</sup> id. 1 fr. 75

**GROS** l'hectolitre pesant 80 k. pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).  
 2 fr. 70  
**GALLETERIE** voiture pour la campagne.  
 2 fr. 45

**MOTEN**